

# Règlement du championnat départemental vétérans 2024/2025

## 1. Généralités

Le présent règlement a pour objet de préciser les conditions dans lesquelles doivent se dérouler les championnats départementaux Vétérans pour le CODEP Aube-Haute-Marne. Il précise les modalités de participation, de qualifications et financières.

On entend par Championnat Départemental, une compétition individuelle attribuant des titres départementaux en simple, en double et/ou en mixte.

## 2. Domaine d'application

Il s'applique aux compétitions Départementales, qui comprennent les épreuves suivantes :

- Championnat Départemental Simple Vétérans ouverts aux vétérans dûment autorisés.
- Championnat Départemental Double Vétérans ouverts aux vétérans dûment autorisés.

Ces deux championnats sont regroupés sous la dénomination de Championnats Départementaux Vétérans ou CDV dans la suite du présent document.

Les championnats départementaux Vétérans sont des compétitions officielles organisées par le CODEP Aube/Haute-Marne et ouvertes exclusivement aux vétérans.

Cette compétition permet de délivrer le titre de champion départemental Vétérans dans les différentes catégories.

A l'heure où ce règlement est écrit nous ne connaissons pas les modalités de qualifications pour les Championnats régionaux Vétérans.

L'organisation de la compétition incombe au CODEP Aube/Haute Marne.

L'édition 2024/2025 du CDV aura lieu les 26 et 27 avril 2025 à :

Chaumont Badminton Club  
Gymnase Louis-Chaillet  
Rue Faraday  
52 000 CHAUMONT

Le juge-arbitre de cette édition 2024/2025 est Mathieu LIVERNEAUX.

Le GEO officiel de la compétition sera : Delphine CATALIFAUD

## 3. Participation

### Licence

Seuls peuvent être admis à participer aux CDV Aube/Haute-Marne, les joueurs et joueuses licenciés dans un club du CODEP Aube/Haute-Marne pour la saison en cours et ne faisant l'objet d'aucune suspension au moment des compétitions visées dans le présent règlement.

Tout participant devra être en possession de sa licence à la date de clôture des inscriptions.

### Inscription

Pour participer, les joueurs doivent s'inscrire dans la série correspondant à l'article 5.1.3. Tous les joueurs peuvent également se « surclasser » selon leur volonté (Série ou Catégorie d'âge). Toutes les inscriptions se font directement sur BADNET.

### **Découpage**

La compétition sera scindée selon les séries suivantes pour les tableaux de simples :

- Vétérans V1 – V2(nés entre 1/1/1980 et 31/12/1989)
- Vétérans V3 – V4(nés entre 1/1/1970 et 31/12/1979)
- Vétérans V5 et + (nés avant 1/1/1970)

Dans chaque catégorie il y aura trois séries possibles :

- Série P (et NC)
- Série D
- Série R

La compétition des doubles et doubles mixtes seront limitées à deux catégories :

- Vétérans V1- V2
- Vétérans V3 – V4 – V5 et Plus

Un joueur ne pourra s'inscrire que dans une série dans chaque tableau. Tout surclassement en catégorie d'âge ou en série sera possible.

### **4. Tableaux, Horaires et Déroulement**

Les CDV se dérouleront en phase de poules, suivies par une phase à élimination directe. Le nombre de sortants par poule dépendra du nombre d'inscrits. Dans le cas d'un grand nombre d'inscrits et en raison de la possibilité de jouer sur trois tableaux, certaines catégories pourront n'avoir qu'un sortant au lieu de deux.

Conformément au RGC, dans le cas d'un nombre d'inscrits inférieur ou égal à 2, le tableau ne pourra pas être disputé.

Le comité d'organisation se réserve le droit de rassembler des catégories ou des séries afin de pouvoir mettre en place des poules complètes.

Les matches se dérouleront en 2 sets gagnants de 21 points chacun.

Les droits d'inscriptions seront de 8 € pour un tableau, 12 € pour deux tableaux,

15 € pour trois tableaux.

Date limite des inscriptions : 18 avril 2025

Date de prise en compte du CPH : 19 avril 2025

Date des tirages au sort : 19 avril 2025

Envoi des convocations : 21 avril 2025

## **5. Saisie des résultats**

Le logiciel Badnet sera utilisé pour la Gestion de cette compétition. Son suivi sera possible depuis l'application Ebad. Des tablettes seront mises à disposition à la table de marque pour la saisie des scores des matches.

## **6. Forfaits**

Tous les forfaits constatés après la date du tirage au sort ne seront pas remboursés, sauf si ils sont accompagnés d'un justificatif médical ou de force majeure, validés par le Juge-arbitre.

Les joueurs forfaits auront toutefois la possibilité d'envoyer leur justificatif dans les 5 jours suivant la compétition, faute de quoi le forfait sera considéré comme volontaire.

## **7. Remplacements**

Un joueur forfait en doubles (dame, homme, ou mixte) pourra être remplacé par un joueur choisi par son partenaire, dans les limites fixées par le RGC (c.A.D. ne pas modifier les têtes de série du tableau). Sinon la paire complète sera retirée du tableau concerné (sauf s'il reste des joueurs en liste d'attente).

## **8. Contrôle anti-dopage**

Tout joueur souhaitant utiliser un produit considéré comme dopant pour des raisons médicales (liste disponible sur le site de l'Agence Française contre le dopage) doit se faire établir une AUT (Autorisation d'Utilisation Thérapeutique) selon procédure décrite sur ce même site et remettre une copie de cette AUT au Juge-arbitre dès son arrivée dans le gymnase.

## **9. Pointage**

Tous les joueurs inscrits au Championnat doivent se faire pointer à la table de pointage dès leur arrivée dans le gymnase. Les rencontres ne pourront pas être lancées plus d'une heure avant l'horaire prévu sur l'échéancier. Celui-ci est indicatif et pourra être modifié en accord avec le Juge-arbitre pour favoriser la fluidité des rencontres.

## **10. Echauffement**

Le temps d'échauffement est de 4mn et comprend le test des volants (à pratiquer dès l'arrivée sur le terrain de jeu), le tirage au sort et l'appropriation du terrain par les joueurs.

## **1. Retard**

Tout retard supérieur à 5mn à l'annonce du match pourra entraîner la disqualification du joueur par le Juge-arbitre.

## **12. Temps de repos**

Le temps de repos entre 2 rencontres est de 20mn. Il ne peut être réduit qu'à la demande expresse des joueurs concernés, et il pourra être allongé sur décision du juge-arbitre.

## **13. Arbitrage**

Le championnat est en auto-arbitrage. Les joueurs peuvent en cas de litige demander au Juge-arbitre de désigner un arbitre officiel s'il y en a un de disponible dans la salle.

## **15. Vols/pertes**

L'organisateur décline toute responsabilité en cas de perte, de vol ou accident pendant la durée du Tournoi.

## **16. Droit à l'image**

En participant au Championnat les joueurs acceptent que des images prises pendant les rencontres soient utilisées sans leur demander leur accord. Les joueurs souhaitant ne pas apparaître doivent le spécifier par écrit.

17. Toute consommation d'alcool est strictement interdite sur le plateau de jeu et les chaises installées dans cette salle.

18. Toute décision du Juge-arbitre est sans appel.

19. Le Comité d'Organisation, en accord avec le JA, pourra prendre toutes les mesures nécessaires afin d'améliorer le bon déroulement du tournoi.

20. Toute participation au Championnat entraîne pour les joueurs de se conformer strictement à l'ensemble des articles du présent règlement.